

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 MARS 2022

Date de Convocation : 04 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le sept mars, à 19 H 30, le Conseil Municipal de Bovelles s'est réuni au lieu habituel de ses sessions sous la présidence de Monsieur GRIMAUX Mickaël, Maire.

Etaient présents : Mme GIRARD Caroline.
MM. DEHOSTINGUE Cyprien, DEGROOTE Freddy,
GADRÉ Roger, LEVOIR Stéphane, MAGNIER Christophe,
SOMAZZI Laurent, VANDOOOLAEGHE Cédric,
SUEUR Charles.

Etait absent excusé : Néant.

En début de séance, Monsieur le Maire informe qu'il a reçu en mairie le 07 mars 2022 à 19 h 30 et en main propre, la démission de Madame Blandine MAIRE du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 15 DECEMBRE 2021

Lecture du compte rendu de la réunion du 15 décembre 2021.
Approbation à l'unanimité des présents par le C.M.

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE BAIL POUR LE DEPLOIEMENT DU RESEAU FREE MOBILE SUR LE TERRITOIRE DE BOVELLES ENTRE LA COMMUNE DE BOVELLES ET FREE MOBILE (occupation du terrain situé Rue Jean-Marie Barras à Bovelles par des équipements techniques de FREE MOBILE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du déploiement du réseau GSM, l'opérateur FREE a été mandaté par arrêté ministériel pour améliorer et déployer la couverture mobile sur le territoire de Bovelles classé en zone blanche. Les équipements nécessaires seront installés rue Jean-Marie Barras, lieu-dit La Fosse à Truie, sur la parcelle cadastrée Section X N°134 (future parcelle ZE 9 dans le cadre de l'opération d'aménagement foncier menée par le Conseil Départemental de la Somme. Il y a donc lieu d'établir et de signer un contrat de bail entre la Commune de BOVELLES et FREE MOBILE pour la location de l'espace nécessaire au projet.

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de bail, en double exemplaire, pour le projet de déploiement du réseau FREE MOBILE sur le territoire de Bovelles.

ADHESION A LA FDE 80 DE LA VILLE D'ALBERT

La séance étant ouverte, Monsieur le Maire précise que la ville d'ALBERT a demandé son adhésion à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme.

Par délibération du 18 janvier 2022, le Comité de la Fédération a approuvé l'adhésion de la ville d'ALBERT à la Fédération Départementale d'Energie de la Somme, qui sera rattachée au secteur du Pays du Coquelicot.

Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal se déclare favorable à l'adhésion à la FDE 80 de la ville d'ALBERT.

**PERMANENCES DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS
PRESIDENTIELLES DU 10 et 24 AVRIL 2022**

→ Premier tour : 10 AVRIL 2022

08H00 à 10H45 : - M. Charles SUEUR
- M. Stéphane LEVOIR
- Mme Caroline GIRARD

10H45 à 13H30 : - M. Roger GADRÉ
- Mme Chantal GADRÉ
- M. Cyprien DEHOSTINGUE

13H30 à 16H15 : - M. Cédric VANDOOOLAEGHE
- M. Freddy DEGROOTE
- Mme Lise DEHOSTINGUE

16H15 à 19H00 : - M. Laurent SOMAZZI
- M. Christophe MAGNIER
- M. Mickaël GRIMAUX

Dépouillement : - M. Mickaël GRIMAUX
- M. Laurent SOMAZZI
- M. Charles SUEUR
- M. Cyprien DEHOSTINGUE
- M. Stéphane LEVOIR

→ Deuxième tour : 24 AVRIL 2022

08H00 à 10H45 : - M. Cyprien DEHOSTINGUE
- M. Charles SUEUR
- M. Stéphane LEVOIR

10H45 à 13H30 : - M. Roger GADRÉ
- Mme Chantal GADRÉ
- Mme Caroline GIRARD

13H30 à 16H15 : - M. Freddy DEGROOTE
- M. Cédric VANDOOOLAEGHE
- M. Lise DEHOSTINGUE

16H15 à 19H00 : - M. Laurent SOMAZZI
- M. Christophe MAGNIER
- M. Mickaël GRIMAUX

Dépouillement : - M. Mickaël GRIMAUX
- Mme Caroline GIRARD
- M. Christophe MAGNIER
- M. Cyprien DEHOSTINGUE
- M. Cédric VANDOOOLAEGHE

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* Voisin vigilant :

Malgré plusieurs relances auprès de la Gendarmerie de Picquigny pour planifier une réunion, aucun retour jusqu'à présent.

* Marché de Noël 2021 :

Un débrief sur le marché de Noël 2021 entre le Conseil Municipal et les deux associations est à planifier avant de réunir l'ensemble des participants.

* Cloches de l'église :

La société doit revenir pour refaire le devis afin que le Conseil Municipal acte les réparations qui seront prises en charge par la commune.

Le Maire,

Les Adjointes,

Les Conseillers,